

COMMUNE DE LUZE
CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mil vingt, le 12 octobre à 20h00, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Luze, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis sous la présidence de M. Eric STEIB, Maire en salle du Conseil à la Mairie.

Liste des présents:

STEIB Eric, VALLADONT Carole, DUHOUX Gilbert, DESGRANGES Fabien, TOZZI David, DERDAKA Djamilia, ROESS Odile, GRESSARD, Jean-Paul MONNIER Pascal, VUERLI Sandrine, VAILLAUD-PREVOT Émeline, LAURENCOT LOIC, ALBERT Marie-Françoise

Excusés: SURLEAU Étienne, WARTELLE Sylviane

secrétaire de séance: VALLADONT Carole

Ordre du jour:

- Réflexion sur le PLUI
- Action du CCAS pour 2020
- Recrutement CDD pour aide au ménage
- Bilan annuel du bassin de Champagney (2019)
- Vitesse et sécurité routière au village
- Poursuite de l'étude d'un distributeur de pain et d'un distributeur d'œufs.
- Prolongation de contrat d'un agent en contrat aidé
- Bilan sur les travaux en cours
- Décision modificative au budget assainissement et au budget communal
- Étude des devis pour l'aire de jeux
- Divers

Le Maire, Eric Steib ouvre la séance du conseil à 20h00.

1. **Réflexion sur le PLUI** (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Cette présentation ne sera pas soumise au vote du Conseil. La présentation est avant tout consultative, et informative.

Un plan de la commune avec l'énumération des dents creuses est présenté.

Le Maire souhaite que le conseil donne un avis sur l'état des lieux des terrains libres et constructibles.

Dans la réflexion, il faut aussi prendre en compte l'accessibilité des terrains ainsi que l'état du conservatoire agricole.

Le PLUI n'est pas encore en application. Sa mise en place sera certainement repoussée à la fin de l'année 2021.

Le Conseil Municipal émet l'avis d'une rencontre auprès des différents propriétaires terriens afin de leur expliquer les enjeux du PLUI. Ils pourraient à terme perdre de la valeur s'ils refusent de les vendre.

Sous point: il existe sur la commune environ 20 logements vacants. Cet état des lieux a été fait lors du recensement en début de l'année 2020. Si cette situation perdure, il est possible de faire appliquer une taxe sur lesdits logements.

2. **Le CCAS**

Au vue de la situation sanitaire liée à l'épidémie de COVID, il a été décidé au sein du CCAS d'annuler le repas des Aînés qui a lieu traditionnellement en décembre. Afin de pallier cela, il est proposé aux habitants de plus de 65 ans, de bénéficier exceptionnellement et uniquement pour cette année, d'un colis. Un courrier a été envoyé. Les personnes sont libres de refuser le colis.

La distribution se fera à la MTL le vendredi 11 Décembre de 14h à 17h.

Pour les personnes ne pouvant se déplacer, il leur sera apporté à leur domicile par les membres et bénévoles du CCAS.

3. **Recrutement CDD pour aide au ménage**

Afin de soulager l' ATSEM au sein de l'école qui a vu sa charge de travail s'accroître avec le protocole sanitaire, il est proposé au conseil de municipal de recruter une personne sur un temps de 8h par semaine. Cette personne sera présente tous les soirs à l'école, ainsi que sur quelques heures à la Mairie. Une personne du village a déjà été rencontrée et serait intéressée.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder au recrutement et à prendre une délibération à l'unanimité.

4. **Présentation du bilan annuel 2019 du Syndicat des eaux de Champagny:**

Le document peut être consulté en Mairie.

Pour information, la période récente de canicule a amené un assèchement des sources. Cela a été très compliqué à gérer.

A ce jour, l'arrêté sécheresse a été suspendu.

5. Vitesse et Sécurité routière

Il a été rapporté à de nombreuses reprises au Conseil Municipal la vitesse excessive de certains véhicules au sein de la commune.

Après réflexion, il est décidé de positionner des ralentisseurs à certains points stratégiques de la rue Pierre Carmien et Rue de la Morette, axe de circulation le plus sensible.

Des ralentisseurs seront installés aux entrées de la commune coté Héricourt et Coté Chagey, à l'entrée et à la sortie de la Zone 30 à proximité de l'école. Une étude plus précise va être faite avec 2 entreprises et soumises au prochain Conseil municipal.

De plus, une réflexion est en cours pour la rue de la Luzine, vers la MTL ou des problèmes de vitesse excessive ont été relevés.

6. Installation de distributeurs d'œufs et de pains:

Ce point a déjà fait l'objet d'une consultation en conseil municipal.

Concernant le distributeur de pains, un accord a été trouvé avec la boulangerie Sarre de Chagey. Le distributeur aura une capacité de 40 casiers.

Il reste pour les 2 distributeurs, à la charge de la commune l'alimentation électrique. Il est proposé au conseil municipal d'installer ces 2 distributeurs sur le parking de l'école.

Cela sera plus pratique et ne posera aucun problème de circulation et de stationnement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, et autorise le maire à prendre contact avec une entreprise pour l'installation électrique.

7. Prolongation de contrat d'un agent en contrat aidé

Il est proposé au conseil municipal de prolonger le contrat aidé d'un agent pour une durée de six mois. Il est embauché sur une durée hebdomadaire de 20h. Dans le cadre de l'emploi d'un agent en contrat aidé, les élus doivent rencontrer son référent.

Le conseil municipal autorise le maire à prendre une délibération pour la prolongation de contrat à l'unanimité.

8. Bilan sur les travaux en cours

- Réfection de la voirie: les travaux vont commencer courant octobre.
- Point sur le bassin tampon du nouveau lotissement: l'élagage des arbres est terminé et les travaux vont pouvoir commencer.
- Une réunion de chantier est programmée pour la voirie et les noues du lotissement des Terrasses du Mont Vaudois.

9. Décision modificative:

Le conseil municipal autorise le maire à prendre une décision modificative sur le budget assainissement et le budget communal. Il s'agit de rectifier une erreur d'imputation. Le Conseil se prononce à l'unanimité.

10. Aire de jeux

Il s'agit aujourd'hui de se prononcer sur le choix des structures de jeux à remplacer. Tout ne pourra être fait dans un premier temps.

Le remplacement de la totalité des structures se fera ultérieurement. Il est décidé de ne pas remplacer et réinstaller 2 structures. 2 devis sont proposés pour un montant total de 60 000 euros.

Certains travaux pourront être faits par les agents communaux.

Le conseil municipal approuve ce choix à l'unanimité sous réserve de l'attribution de la subvention DETR.

11. Divers:

- Mme Albert, conseillère municipale suggère que l'on remercie les personnes qui se sont investies dans la commune pendant le confinement.

En effet, certains ont fabriqué et distribué bénévolement des masques, ou des visières. L'ensemble du Conseil Municipal est favorable. Un courrier de remerciement sera envoyé à ces habitants et lorsque le contexte sanitaire le permettra, un remerciement public pourra être fait.

- Une subvention a été attribuée à la commune par l'Agence de l'eau pour l'évacuation des boues de la station.

- Point sur les élections sénatoriales.

- Point sur la MAM les Luz'ioles: 16 enfants sont accueillis dans la structure. Elle a reçu la visite de Mr Burkhalter, Président de la CCPH.

- Point sur la démonstration de l'entreprise Gaussin sur l'utilisation de véhicules autonomes et à hydrogène. Cette entreprise est hébergée sur Héricourt.

- Un devis est en cours pour le remplacement de la photocopieuse de la Mairie.

- Une rencontre avec Néolia aura lieu à la Mairie le 13 octobre: il sera abordé le projet de la Maison des seniors.

Le Maire, Eric Steib clôt la séance à 22h30.